

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 13 Subventions à 8 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Porte Montmartre Clignancourt (18e). Première enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Amicale Dax (10585 / X04265), 5, rue du Lieutenant Colonel Dax (18e), pour une action intitulée LCD Génération (2012-02764).

Article 2 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Au Rendez-vous des seniors (15386 / X06629), 67 boulevard Ney (18e), pour une action de rendez-vous des seniors (2012-02775).

Article 3 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Ma Plume Est A Vous (15387 / X00684), 6 avenue de la Porte Montmartre (18e), pour un informateur et médiateur social par l'écriture (2012-03384).

Article 4 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Résonances (604 / X08029), 8, rue Camille Flammarion (18e), pour un projet intitulé Fête de quartier (2012-03384).

Article 5 : Une subvention globale de 8.500 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522 / D06307), 12 rue Camille Flammarion (18e), pour un projet intitulé Oasis de quartier (2012-03456 et pour des ateliers loisirs enfance/jeunesse (2012-03458).

Article 6 : Une subvention globale de 21.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney (10506 / D09024), 10 avenue de la Porte Montmartre (18e) : 11.000 euros pour un pôle espace culturel de proximité (2012-03443) et 10.000 euros pour un pôle vie de quartier (2012-03431).

Article 7 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462), 15, passage Ramey (18e), pour un projet intitulé Les gens de la Tour : Projet photographique réalisé par les jeunes du quartier Binet (2012-03426).

Article 8 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association Tremplin Théâtre des trois frères (10207 / D08409) 39, rue des Trois frères (18e), pour un projet intitulé Atelier Théâtre - DSA au collège Utrillo (2012-03466).

Article 9 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 54.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.